

BIBLIOTHÈQUE DE GENÈVE ICONOGRAPHIE

Genève-Suisse (relations entre Genève et la Suisse)

Henry-Claudius Forestier (1875 - 1922)

vers 1914

GENÈVE-SUISSE

N° 1



I. Conseil Général du 25 Février 1526

En 1519, Philibert Berthelier avait réussi à faire signer la combourgeoise avec Fribourg. Il le pays de sa tête. Le Duc emprisonna ou exila les « Eidgenots ». BERNARD MUGES, l'un d'eux, négocia de nouveau une alliance et combourgeoise avec Berne et Fribourg en 1526. Acceptée par le Petit Conseil, il la présenta au Conseil Général auquel l'évêque fut admis le 25 Février 1526. Elle fut ratifiée aux cris de *Nous la voulons! Nous la voulons!*



II. Entrée des Suisses, 10 Octobre 1530

Aidés par les « Mamelus » exilés, soutenus par le Duc et l'Evêque, les gentilshommes de la Cuijler couraient aux aux Genevois, attaquaient le faubourg « Journée des échelles » : le Duc investissait Genève. Les confédérés imploraient la secourure. Une armée de Bernois, Fribourgeois, Soleurois et de volontaires sous d'Erlach détruit les châteaux des chevaliers de la Cuijler et entre à Genève, le 10 Octobre 1530. Les députés des Cantons rétablissent la paix par l'arrêt de St-Julien.



III. Siège de Chillon, 20-29 Mars 1536

Par le traité d'alliance et de combourgeoise, les Genevois étaient tenus de fournir secours aux Cantons alliés. Après la campagne de 1535-36 des Bernois contre le Duc de Savoie, Chillon seul tenait encore. Berne requit le secours de Genève, qui envoya à Morges des barques armées avec 100 hommes. Le 29 Mars 1536 Chillon était pris, Bonivard délivré, les Bernois battaient le château de la montagne, les Genevois faisaient jouer leur artillerie de dessus le lac.



IV. Serment de l'Alliance perpétuelle, 18 Octobre 1584

En 1584 l'alliance fut solennellement renouvelée avec Berne et Zurich sous le nom d'Alliance perpétuelle. Le Conseil Général, réuni pour la célébration du serment, le 18 Octobre 1584, à St-Germain, répéta après Escher, secrétaire de Zurich, la formule : « Nous promettons et jurons devant Dieu d'observer et de garder inviolablement le contenu de l'alliance tel qu'il a été lu présentement, ainsi que nous désirons que Dieu nous soit en aide. »



V. Traité de St-Julien, 12 Juillet 1603

Après la guerre de l'Escalade, les négociateurs de Genève n'arrivaient pas à se mettre d'accord avec les envoyés du Duc de Savoie. Genève demanda l'aide de la Diète et l'appui des Cantons. La Diète envoya des députés de Glaris, Bâle, Soleure, Schaffhouse et Appenzell : le 12 Juillet 1603, après de laborieuses négociations, ils rapportèrent en corps, avec les envoyés genevois Chabrey, Rossy, Lect, Sarasin, de Normandie, le traité de St-Julien.



VI. Genève comprise dans la Neutralité suisse 1792

Le 10 Avril 1792, la France ayant déclaré la guerre au Roi de Hongrie, le Corps Helvétique convoqua pour le 13 Mai, à Frauenfeld, une Diète pour faire la déclaration de neutralité et décider de la faire respecter par des forces suffisantes. Le syndic Pierre-André Rigaud, chargé de faire comprendre Genève dans la déclaration, fut reçu le 23 Mai 1792 par la Commission de Diète. Avec l'appui de Berne et Zurich, il obtint que Genève fut incluse dans la neutralité suisse.

Description

NUMÉRO D'INVENTAIRE

46M 1526-1792 01

DÉNOMINATION

Estampe

Henry-Claudius Forestier (1875-1922)

DATATION

vers 1914

Iconographie

TYPE(S) DE REPRÉSENTATION

sujet d'histoire

Données de base

MATIÈRE/TECHNIQUE

chromolithographie, une affiche contenant six vignettes

DIMENSIONS

trait carré: 137 x 203 mm

INSCRIPTIONS

indication sur l'événement représenté "I. Conseil général du 25 février 1526..."; "II. Entrée des Suisses, 10 octobre 1530..."; "III. Siège de Chillon 20-29 Mars 1536..." ; "IV. Serment de l'Alliance perpétuelle, 18 octobre 1584..." ; "V. Traité de St. Julien, 12 juillet 1603..."; "VI. Genève comprise dans la neutralité suisse 1792..."

PROPRIÉTAIRE

Ville de Genève, Genève

Acquisition

MENTION OBLIGATOIRE

Bibliothèque de Genève

Lien sur le site: <https://www.bge-geneve.ch/iconographie/oeuvre/46m-1526-1792-01>

26.04.2424